



L'entrepreneur ayant fait fortune dans les cryptomonnaies est désormais poursuivi aux États-Unis, au Canada et bientôt en France. Cadres de la Beac, député en vue, procureur... Plusieurs personnalités sont également visées.

Selon nos informations, une plainte doit être déposée ce 5 juillet au parquet de Paris par un collectif de 106 souscripteurs de quinze nationalités différentes contre Émile Parfait Simb, 39 ans, fondateur de la plateforme Liyeplimal et de Global Investment Trading SA, une société basée au Cameroun et spécialisée dans l'investissement en cryptomonnaie.

Une centaine de personnes qui ont joué les intermédiaires ou bien incité les épargnants à investir dans ce placement financier, présenté comme l'une des plus grandes arnaques à la cryptomonnaie de ces dernières années, sont poursuivies aux côtés de Simb.

Ce collectif a déjà saisi les justices camerounaise, américaine et canadienne. Mais leurs avocats estiment que la justice camerounaise n'avance pas assez vite. Ils se plaignent d'avoir dû attendre deux mois avant d'obtenir une ordonnance de saisie conservatoire, ce qui a, selon eux, laissé le temps à Simb de vider ses comptes bancaires et, ainsi, d'organiser son insolvabilité. Les plaignants, qui estiment leur préjudice à 5,2 milliards de F CFA (7,94 millions d'euros), ne représenteraient qu'une partie des 300 000 souscripteurs potentiellement concernés à travers le monde.

Scandale

Les entreprises d'Émile Parfait Simb étaient de prétendues sociétés de négoce de cryptomonnaies qui fonctionnaient comme un système de Ponzi. Liyeplimal (« la pauvreté est finie », en langue bassa du Cameroun) était présenté comme un ensemble de plans d'investissements et de rémunérations associés et libellés dans une cryptomonnaie appelée Limo. L'entrepreneur appâtait les investisseurs en prétendant être « apte à garantir un minimum de 1,5 % de plus-value par jour ». En spéculant sur les marchés crypto-boursiers, promettait-il, leur placement leur rapporterait plus de 400 % à l'année. Sur demande, les souscripteurs de Liyeplimal pouvaient disposer de leurs fonds via une carte Visa prépayée d'une banque de la place. Ce système a fonctionné pendant des mois avant de s'effondrer. Le scandale a éclaté lorsque les décaissements ont été suspendus et que les investisseurs n'ont plus eu accès à leurs fonds.

Alors que différentes procédures sont lancées contre lui, le principal intéressé est aux abonnés absents. Le 11 mai, un mandat d'amener a été lancé contre lui par les autorités camerounaises. Le 26, il a été arrêté à Douala, puis transféré et mis en garde-à-vue à Yaoundé. Mais, contre toute attente, il a été libéré sous caution par le parquet du Tribunal de première instance de Yaoundé, centre administratif, bien qu'il existât de nombreuses raisons de soupçonner que le prévenu prendrait la fuite.

Ce qui n'a pas raté.

Une semaine plus tard, grâce à un passeport diplomatique centrafricain, Émile Parfait Simb a rejoint la Centrafrique, tandis que sa famille s'envolait pour Dakar. Le 7 juin, comme l'avait révélé Jeune Afrique, le ministère centrafricain des Affaires étrangères a écrit à l'ambassade de Russie à Bangui pour soutenir une demande de visa au prétexte que Simb prenait part à un forum économique à Saint-Pétersbourg. Ainsi, le collectif des plaignants a-t-il perdu la trace du fondateur de Liyeplimal.

Cadres, députés...

Sur la plainte que les 106 plaignants ont déposée le 23 juin auprès d'un tribunal fédéral du New Jersey, aux États-Unis, les accusés, dont des proches de Simb mais aussi beaucoup de « coachs » — parrains ou autres intermédiaires, rémunérés ou non, qui incitaient leurs proches à investir —, sont soupçonnés « d'enrichissement sans cause », « incitation frauduleuse », « fausse déclaration frauduleuse », « fausse déclaration négligente » et « escroquerie et complot ».

Parmi les personnes poursuivies, figure Jacques Landry Bikaï, économiste à la direction de la Recherche à la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac). Selon nos informations, le gouverneur Abbas Mahamat Tolli promet des sanctions disciplinaires contre les agents et cadres de la banque centrale qui ont crédibilisé ce placement financier douteux par leur implication en ignorant les mises en garde répétées du ministère camerounais des Finances, de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) et de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf).

L'autre grande entité éclaboussée est la Société nationale des hydrocarbures (SNH), première entreprise du Cameroun. Plusieurs de ses cadres sont impliqués, dont Claudine Manga, la numéro deux de la représentation de la SNH à Douala, mais surtout Bernard Bayiha, un proche du tout-puissant administrateur-directeur général, Adolphe Moudiki. Bayiha est décédé en décembre dernier dans des circonstances troubles, mais son nom figure dans la plainte.

Sont également cités l'activiste suisse-camerounaise Nathalie Yamb ; le député et président du Parti camerounais pour la réconciliation nationale, Cabral Libii ; le procureur de la République auprès du tribunal de grande instance du Wouri Douala, Henri Noël Moukouri Missipo ; ou encore Jean-Jacques « Jacky » Moiffo, promoteur de JMTV, une web TV basée en région parisienne en cessation d'activité. Cabral Libii, qui assure n'avoir jamais souscrit à une cryptomonnaie et n'entretenir aucune relation avec Simb, compte, en réponse, déposer plainte aux États-Unis contre le collectif de plaignants.

Ref : Jeune Afrique
